

# Comment activer le devis en ligne ?

## Retranscription de la vidéo

**Nous vous parlons de la possibilité d'envoyer un devis directement via un lien URL afin de pouvoir permettre une meilleure optimisation, d'une meilleure traçabilité du devis et de son ouverture pour ensuite faire des automatisations.**

---

- Pour cela, il faut avoir activé cette fonctionnalité lors du premier rendez-vous de paramétrage des différentes sociétés.
- Si ce n'est pas le cas, C'est-à-dire si dans votre devis vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un devis en ligne, ni en pièce jointe, dans ce cas-là :
- Allez dans **administration**, puis dans la partie **générale**.
- À gauche s'ouvre un menu dans lequel vous pouvez ajouter pleins de choses et modifier tout ce que vous voulez, notamment avec la partie **champs dynamiques** ou **activer certaines personnalisations**.
- Cliquez sur la dernière colonne, puis sur la partie **finance** puisque ça concerne vos devis
- Dans **information par défaut**, choisissez la société pour laquelle vous voulez envoyer vos devis directement via un lien URL.
- Vous avez créé deux sociétés.
- D'abord sur la première, en bas, vous avez l'option pour activer la fonctionnalité **le lien partageable pour ce document**.

- Vous avez la possibilité de définir le temps d'expiration du lien après validation du devis, également la même chose sur la partie **facture**.

“ Recommandation : mettez plus de nombre ( ex: 90 jours) et enregistrez

- Répétez la même opération sur votre deuxième entreprise.

- Puis, lorsque vous allez dans un tableau de bord, récupérer un événement, créer un devis, vous avez la possibilité d'envoyer directement votre devis.

**- Le lien URL sera créé une fois que vous avez créé, rempli votre devis et le valider**

- Enfin vous pourrez l'envoyer par e-mail directement avec le lien.

---

Révision #10

Créé Thu, May 4, 2023 10:37 AM par marta

Mis à jour Thu, Jul 6, 2023 2:17 PM par Ines